

Aménagement urbain de l'Agglomération MOULINOISE intégrant un second pont sur l'Allier

Observations déposées le 10/10/2019

Observation N° 57

10/10/2019 08:39:57

Par ASS.JARDINS FAMILIAUX MOULINS-YZEURE

Une construction indispensable pour une autre qualité de vie des résidents du quartier de la madeleine et peut-être un développement industriel envisageable à l'ouest de la capitale de l'Allier.

Les contestataires ne doivent pas avoir à "faire la queue" chaque jour pour rentrer de leur travail !

Observation N° 58

10/10/2019 12:20:07

Par Solange Vanneau

Bonjour

Venant d'acheter une maison à Moulins, je me félicite de l'arrivée du 2ème pont qui facilitera mes navettes entre Lurcy Lévis et Moulins et me permettra enfin de voir le pont Régemortes dans toute sa beauté.

Observation N° 59

10/10/2019 15:30:53

Par Jean Pierre Bruneaud

Bonjour. Habitant Lurcy Lévis , ce 2ème pont s'avère indispensable pour la desserte de Moulins côté ouest.

Observation N° 60

10/10/2019 15:34:11

Par Christine Berthault

Observations sur le projet de construction d'un second pont à Moulins (avec barreau d'accès en rive gauche) :

1) L'utilité publique de ce pont n'est pas démontrée (elle est seulement affirmée) et à mon avis, elle est absente.

Les objectifs mis en avant sont :

- faciliter la circulation interne à l'agglomération, mais aussi régionale, nationale et européenne
- développer l'urbanisation résidentielle en rive gauche
- permettre de traiter la vétusté technique du pont Régemortes et notamment déplacer les réseaux qu'il porte).

Les deux premiers objectifs aboutiront à une augmentation du trafic routier à Moulins à l'heure où les études et rapports officiels se multiplient et convergent pour démontrer qu'il est urgent de faire baisser dès maintenant et pour l'avenir les émissions de CO2 et autres polluants résultant pour une grande part de la circulation routière. Or, en facilitant la circulation des voitures dans le centre de l'agglomération, on y augmentera le trafic routier, car on incite indirectement la population à utiliser sa voiture pour ses déplacements et à bâtir des projets de vie avec résidence éloignée du centre, (et allongement des trajets et donc de la consommation de carburants) même quand elle doit s'y rendre tous les jours pour le travail ou la scolarisation des enfants. Ce faisant, on conduit aussi à une extension urbaine hors du centre urbain existant (et donc consommation de terres agricoles) alors qu'à Moulins, Yzeure... il existe des habitations inoccupées. À noter que le développement de l'urbanisation en rive gauche se fera pour l'essentiel à l'extérieur de Moulins, les contraintes du PPRI à la Madeleine étant très fortes.

Je m'étonne en outre que ce dossier semble oublier l'existence « du contournement de Moulins » qui est loin d'être saturé et dont la vocation est de supporter la circulation de transit. Pour ces véhicules venant du nord, du sud ou de l'est, le pont dédié est celui de Chemilly ! Habitant à La Madeleine à Moulins depuis une trentaine d'années et travaillant au « centre ville », j'ai connu des « bouchons d'heure de pointe » qui n'avaient aucune mesure avec les quelques ralentissements observés actuellement et je suis farouchement opposée à tout aménagement qui ferait revenir « en ville » la circulation routière qui est actuellement déviée.

Je m'étonne aussi de lire que le développement de la circulation routière recherchée par le projet n'aurait pas

d'incidence sur la qualité de l'air dans l'agglomération urbaine.

Ce projet de second pont est en réalité un vieux projet (l'Arlésienne dit-on en souriant) qui n'a pas été remis en question au vu des évolutions des connaissances actuelles de la dégradation annoncée de notre environnement, du changement climatique... si nous ne changeons pas de manière radicale nos modes de vie. S'il est réalisé, ce projet ajoutera des nuisances, rejets... au lieu de remédier aux problématiques qui sont devant nous.

D'ailleurs, dans son avis, l'autorité environnementale regrette que l'absence d'autre projet ne soit pas mieux justifiée (et aucune réponse pertinente n'est donnée sur ce point par le pétitionnaire).

Or, des solutions existent pour peu qu'on le veuille et qu'on s'en donne les moyens. Faire des parkings relais (non imperméabilisés) en périphérie de la zone urbanisée et instituer des navettes avec le centre (l'expérience faite l'an dernier au quartier Villars n'est pas probante car la fréquence des bus, la rigidité et la pauvreté de l'offre de circuits n'étaient pas attractives, d'autant plus que les modifications d'habitudes sont toujours difficiles), dynamiser le réseau de transports urbain au lieu de réduire les dessertes et leur fréquence, développer l'offre de moyens de déplacement doux, en terme de véhicules (vélos, trottinettes...) mais aussi les chaussées réellement dédiées à ces modes de déplacement. Ce ne sont que quelques exemples, et je partage l'avis de l'autorité environnementale qui regrette l'absence de plan de déplacement urbain. Une telle démarche, ouverte et ambitieuse aurait sans doute apporter des alternatives.

Quant au troisième objectif (remédier à la vétusté du pont Règemortes et supporter le trafic pendant sa fermeture), il n'est pas sérieux ! On ne peut pour cette raison, même si les travaux doivent durer 2 ou 3 ans, créer un équipement aussi lourd en terme d'impacts. Sans être spécialiste de la question, je relève que les militaires du génie sont capables (malgré les difficultés liées aux circonstances) de construire des ponts temporaires très vite ! Il est inconcevable qu'au 21ème siècle et en temps de paix, on ne soit pas capable de construire un pont provisoire pour la durée des travaux, dont le besoin est connu plusieurs mois à l'avance.

Enfin, l'insuffisance du pont Règemortes pour accueillir les piétons, les vélos et autres modes de déplacement « doux » est un fait. Il me paraît possible de répondre à ce besoin par la construction d'un petit pont ou d'une passerelle réservée à ces modes de déplacement. L'impact sur la dynamique fluviale de l'Allier et l'environnement serait minimisé, il n'y aurait pas besoin du barreau routier inhérent au projet de second pont avec ses conséquences sur la consommation de terres agricoles, les ronds points à construire... Enfin et si nécessaire, cet ouvrage pourrait accueillir les réseaux dont on souhaite décharger le pont Règemortes. Une telle passerelle compléterait en aval de Règemortes, la transformation du pont de fer qui est actuellement en cours.

2) En l'état actuel du projet, il ne répond pas aux objectifs.

Si ce second pont routier de Moulins était construit, il aboutirait à créer des encombrements de circulation sur ses voies d'accès : les 2 ronds points en rive gauche constitueraient des ralentissements du flux de véhicules. Il en est de même pour les ronds points en rive droite, avec un degré supplémentaire de gravité au rond point actuel près de l'hôpital et du lycée Banville où se retrouveront les véhicules venant du nouveau pont, ceux venant du centre ville et se dirigeant soit vers le nouveau pont soit vers le nord de la ville, bourg d'Avermes, zone commerciale des Portes de l'Allier, nationale 7 vers Villeneuve, Trévol, Nevers... et ceux venant du nord de l'agglomération. Il n'est pas démontré que les véhicules venant de Souvigny par exemple gagneront du temps (et du carburant) grâce au futur aménagement. Un accès rapide à l'hôpital ne serait pas garanti, ni pour les patients (femmes sur le point d'accoucher..) ni pour les véhicules d'urgence (ambulances, pompiers, samu) d'où un risque supplémentaire pour les habitants de l'agglomération dans son ensemble. (zones urbaines et rurales)

Par ailleurs, alors que le projet met en valeur les pistes cyclables que le nouveau pont comporterait, rien ne semble avoir été prévu pour une circulation sécurisée des modes de transport doux sur les voies d'accès et sur les ronds points (rives droite et gauche).

Enfin, le dossier concernant le barreau d'accès en rive gauche est très succinct ; à titre d'exemple, il est indiqué (pièce C, page 25) que « la rue de la croix de fer, utilisée par les agriculteurs et les riverains, sera coupée par le projet ». Aucune allusion à un plan de rétablissement de la voie ainsi interrompue... Je souligne de plus que cette voie est utilisée également par les habitants de Moulins et Neuvy pour la promenade en direction du « passage à gué » sur la Queune, en direction de la D401. En outre, bien que le dossier ne le mentionne pas, cet itinéraire fait

partie de la véloroute Via Allier (via 70) et est donc utilisé par d'autres usagers, susceptibles de venir de toute la région et de toute la France. <https://www.allier-auvergne-tourisme.com/equipement/chateau-sur-allier/via-allier-v70-section-du-departement-de-l-allier/4334716> (voir en PJ la carte publiée sur ce site internet)

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émet un avis très défavorable au projet soumis à enquête.

PJ : Vélo route Allier.png

Observation N° 61

10/10/2019 18:16:51

Par Sébastien Wurckler

Quel plaisir de voir un si grand et si utile projet qui permettra un meilleur accès entre les rives de l'Allier. Cet ouvrage facilitera les échanges entre les villes de l'agglomération et créera de nouveaux cheminements pour les modes de déplacements doux. Actuellement il est difficile de traverser l'Allier en vélo sans se retrouver au milieu de la circulation automobile. Notre territoire doit être attractif et répondre aux besoins des ses habitants, qui attendent avec impatience ce pont.

Observation N° 62

10/10/2019 23:34:58

Par Anaïs HUBERT

A l'heure du réchauffement climatique, la création d'un deuxième pont ne semble pas la bonne réponse. Il faut d'urgence proposer des transports urbains GRATUITS à l'instar de villes telles que Grenoble afin d'inciter les personnes à utiliser les transports en commun. Des pistes cyclables sécurisées dans l'ENSEMBLE de la communauté d'agglomération seraient également les bienvenues. Toutes ces mesures seraient nettement moins coûteuses et permettraient du même coup un meilleur vivre ensemble et une aide réelle pour la planète en danger...Quant à l'aménagement des berges, il ne s'agit pas de transformer l'Allier en un parc urbain, mais il faut au contraire valoriser la biodiversité existante: un deuxième pont irait à l'encontre de cela. Enfin, concernant la création de logements à la place d'Emmaüs, c'est vraiment dommage car ce lieu est un lieu riche d'échanges.

Observation N° 63

10/10/2019 23:55:12

Par Christian ECHELLE

Le projet de 2ème pont à Moulins est indispensable pour assurer une continuité de liaison entre le centre de Moulins et le Quartier de la Madeleine et les communes voisines de la rive gauche de la rivière Allier. En cas d'impossibilité d'emprunter le pont Régemortes il serait déraisonnable d'imposer aux usagers de parcourir plus de 10 kilomètres pour rejoindre le centre de Moulins quel que soit le moyen de déplacement (individuel, collectif, doux).

Bien que le transport individuel (véhicule automobile thermique) soit de plus en plus indésirable dans les villes, je ne suis pas certain que ce mode de déplacement diminue après l'abandon de l'énergie fossile.

Dans le dossier d'aménagement urbain de l'agglomération Moulinoise intégrant un second pont sur l'Allier, j'ai remarqué que l'étude d'impact environnemental ne traite pas de l'insertion urbaine du projet des aménagements en rive droite de la contre-allée de la rue Félix Mathé.

Cette contre-allée comprise entre les rues des Pêcheurs, du Manège, du passage Ranciat dessert les habitations du numéro 36 au numéro 62 et donne accès à un stationnement en bataille et créneau avec une sortie Cours de Bercy. Elle est souvent utilisée par des usagers en provenance de la zone du pont Régemortes pour contourner les feux du Palais des Sports et rejoindre plus rapidement le Cours de Bercy. Cette contre-allée est dangereuse pour les riverains et utilisateurs des emplacements de stationnement ; de plus elle est utilisée à contre par des automobilistes depuis les Etablissements RIMBAUD.

Etant donné que le projet prévoit une surélévation de la chaussée depuis le Palais des Sports jusqu'au rond-point qui sera créé à l'entrée Est du nouveau :

- quel sera l'impact sur cette contre-allée par rapport à la situation actuelle ?
- le dimensionnement de la contre-allée sera-t-il modifié ?
- comment sera organisé le stationnement dans la contre-allée ?
- comment se fera la sortie de la contre-allée Cours de Bercy ?

